



Je crains pour mon avenir, aidez-moi svp

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **16:27**

Bonjour,

J'ai 25 ans et je me suis rendu coupable de vol pour un jeu PC (dont j'avais changé l'étiquette) et un adaptateur USB, pour une somme totale de 47euros. Le vigile m'a emmené dans la salle de sécurité, où il m'a fait remplir ce que je pense être une plainte (il ne m'a rien dit). J'ai reconnu les faits sans broncher et ai payé le montant du vol. Il m'a dit "Au revoir Monsieur", sans autre précision.

C'est la première fois pour moi et je regrette sincèrement ce geste : il était immature et l'humiliation causée au moment de me faire prendre a suffi à me convaincre que je ne recommencerais pas.

Désormais je crains pour mon avenir professionnel, car je suis en formation sociale et me dois d'avoir un casier vierge. Je ne me pardonnerai pas à moi-même, et ni à la justice je l'admet ici, de ruiner mon avenir professionnel pour un jeu d'ordinateur.

Pensez-vous que la sanction pourrait aller jusque là ?

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **16:34**

j'ai trouvé ça dans un autre forum :

moi je veux savoir une fois pour toute, si l'on vole quelque chose et que l'on se fait piquer mais

que l'on paye, le magasin peut il toujours porter plainte?

Non.

Lorsqu'ils acceptent ton paiement, ils acceptent une résolution à l'amiable. S'ils t'attaquent ensuite, il leur faut des motifs supplémentaires, sinon ils font preuve de mauvaise foi. Ce qui est assez grave, en fait.

...mais comptes sur eux pour connaître le moindre astérix bizarroïde qui leur permettrait de s'en tirer. Sauf que tu n'auras pas de difficulté à trouver de l'aide, toi, pour te défendre contre une telle pratique fondamentalement malhonnête.

Qu'en pensez-vous ?

Par **domi**, le **23/07/2008** à **16:43**

Puisque vous avez reconnu votre bêtise et que vous avez payé le montant des articles , votre affaire devrait en rester là ! Domi

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **17:37**

Je vous remercie Domi. Cependant je lis des choses contradictoires sur internet : beaucoup disent comme vous que mon histoire en restera là, surtout qu'il n'y avait pas d'agent de police et qu'ils m'ont laissé repartir avec les objets (le vigile m'a même déduit ce que j'avais payé et fait appliqué la remise de 20% sur l'adaptateur USB). Mais d'autres parlent de convocation devant le juge, et éventuellement de formuler une demande, via mon avocat, auprès du procureur pour ne pas que cela figure sur mon casier.

Je sais que je dois peut-être vous paraître insistant, mais je ne suis pas coutumier du fait, et parce que mon avenir professionnel est en jeu, j'ai tendance à ne retenir que le pire.

Alors je me permets de vous demander à quel avis je dois me fier pour pouvoir dormir ce soir.
Merci

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **17:54**

j'ajoute que j'y suis retourné peu après, pour savoir ce qu'il se passerait : l'agent de sécurité m'a dit que si je faisais repentance devant le procureur, il me donnerait des heures de TIG ou une mise à l'épreuve.

Par **domi**, le **23/07/2008** à **17:58**

N'écoutez pas tout ce que l'on vous dit ! vous serez au pire convoqué au commissariat de votre quartier s'il y a dépôt de plainte .Pensez vous que le procureur va encombrer le tribunal pour 47 euros que vous avez déjà réglés .

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **18:17**

C'est vrai c'est un argument que j'ai souvent lu. C'est difficile de n'écouter que ceux qui nous rassurent quand on craint pour la suite des événements. Mais j'espère que vous avez raison.

Par **domi**, le **23/07/2008** à **18:29**

Dans tous les cas de figure,on ne fait pas d'inscription au casier pour 47 euros déjà réglés ...vous pouvez dormir tranquille !

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **20:51**

très bien, je suis rassuré et je vous remercie.

Une dernière chose : à votre avis, dois-je me préparer à payer une amende, et si oui de quelle ampleur ? Je préfère prévoir la chose plutôt que de devoir en parler à ma mère, l'humiliation serait trop grande.

Par **domi**, le **23/07/2008** à **21:01**

A mon humble avis vous n'entendrez plus parler de cette histoire....en admettant que le magasin porte plainte , il faudrait que vous soyez convoqué au commissariat , que le parquet soit saisi et que le tribunal vous convoque et vous condamne ...Franchement ! ils ont d'autres chats à fouetter ! mais au moins je vois que vous vous faites du souci , ça aura le mérite de vous servir de leçon ! et ne recommencez pas !!! Bonne nuit lol Domi

Par **anonyme57**, le **23/07/2008** à **21:14**

Je vous remercie Domi de me répondre si rapidement, et en plus par vos propos de me permettre de passer une meilleure nuit en effet lol

Bonsoir !